



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

CAPES

Question écrite n° 44886

Texte de la question

M. Jean-Paul Dupré expose à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche que, depuis l'année 2002, le nombre de postes ouverts au CAPES d'occitan n'a cessé de diminuer. On est passé en effet successivement de 17 postes en 2002 à 13 postes en 2003 et à 4 postes seulement en 2004. De vives inquiétudes se font jour ici et là quant aux intentions du Gouvernement pour la session 2005. Il lui rappelle que les langues régionales sont un élément de la richesse du patrimoine national et qu'il est du devoir de la République de protéger et de veiller à sa transmission. Il lui rappelle également que dans la plupart des établissements de l'ère géographique de l'occitan langue d'oc, les effectifs d'élèves désireux de suivre l'enseignement de cette langue régionale sont en hausse constante et ce bien que celui-ci soit victime d'un déficit d'image, d'information et d'organisation. Il lui demande donc quelles mesures il compte prendre pour remédier à cette situation et s'il envisage en particulier d'augmenter sensiblement le nombre de postes ouverts à la session 2005 du CAPES d'occitan langue d'oc.

Texte de la réponse

La préservation et la transmission de cet élément de la richesse du patrimoine culturel et linguistique national que représentent les langues et cultures régionales, particulièrement en ce qui concerne la langue occitane, sont l'objet de toute l'attention des services du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche qui, au travers de leurs actions, s'emploient à améliorer les conditions de leur enseignement et de leur diffusion. Il faut tout d'abord préciser que, comme cela apparaît dans le B.O. spécial n° 6 du 24 juin 2004, le CAPES externe d'occitan-langue d'oc reste ouvert en 2005. Aucune fermeture n'est envisagée dans les sessions suivantes. En ce qui concerne la session 2004, la baisse du nombre d'élèves entre 2004 et 2006 dans le second degré, a conduit à une diminution du besoin en professeurs pour la rentrée 2005 de 4 000. Le nombre de postes offerts aux concours externes et de 3e voie pour 2004 a ainsi été fixé à 12 500. Dans la répartition des postes entre disciplines, il a été donné priorité aux disciplines centrales des collèges et des lycées, et plus particulièrement à celles présentant des besoins en expansion. À l'inverse, les postes ont été ajustés plus sensiblement à la baisse pour les disciplines dans lesquelles les besoins sont saturés. S'agissant des langues régionales, il faut savoir que des surnombres existent, particulièrement en occitan (13 enseignants excédentaires). En 2004, les académies ne demandent pas la totalité des néo-titulaires à affecter. En effet, il n'y a qu'une demande en occitan-langue d'oc pour 14 néo-titulaires. Dans ces conditions, sachant que les surnombres devraient doubler à la rentrée 2004, notamment en occitan-langue d'oc, et vu le faible nombre de départs à prévoir dans les prochaines années, la baisse des postes offerts à la session 2004 est justifiée.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Dupré](#)

Circonscription : Aude (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44886

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 3 août 2004, page 5942

Réponse publiée le : 24 août 2004, page 6646